



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 75808

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la longueur excessive des délais d'attente pour l'adoption d'un enfant. Il s'agit d'abord d'un délai de neuf mois ou plus entre le dépôt du dossier d'agrément et la réponse affirmative ou négative ; puis une attente de deux, trois, voire quatre ans avant la réalisation du projet. Il lui demande s'il est possible de prévoir des mesures d'allègement des diverses procédures tout en respectant les contrôles nécessaires pour assurer le succès de l'adoption dans l'intérêt des parents de l'enfant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75808

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mai 2002, page 2275